

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 FEVRIER 2021 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
(affichage et internet)

L'an deux mil vingt et un, le deux février à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de TOUR-EN-SOLOGNE sous la présidence de Patrice DUCHET, Maire.

Étaient présents : Denise BESCHON – Philippe BLANCHET – Annabelle BONNEAU – Philippe CORMIER – Véronique de SPARRE – Arnaud GAUDIN – Christelle MAUGUIN – Philippe PORTIER – Éric RÉTIF – Virginie VERNERET – Dominique BAUSSIÉ – Charles-Robert LIAGRE – Aurélie FLUZAT

Était absente excusée : Isabelle LAURIER

Était absent non excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Annabelle BONNEAU

Date d'envoi des convocations : 25/01/2021

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

- Acquisition d'un monnayeur pour l'aire de service de camping-cars : 2 609,50 € HT
- Réalisation de deux dos d'ânes pour la sécurisation du chemin de la Goujonnière : 4 150 € HT
- Acquisition de matériel pour le service technique, échelle, souffleur pour un total de 895,81 € HT
- Remplacement du chauffe-eau de la cantine : 1 508,14 € HT
- Renoncement au droit de préemption urbain pour les parcelles AL 741, AL 750, AM 813, AN 339 et AM 391
- Nouvelle concession caverne au cimetière n° 2NC, 50 €
- Terrines en complément dans les colis de Noël pour 329 € HT
- Diagnostics amiante dans les bâtiments pour 910 € HT.

**ENGAGEMENT ANTICIPE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Ainsi que l'autorise l'article L 1612-1 du code des collectivités, une somme de 2 000 € est inscrite par anticipation au vote du budget primitif 2021 à l'article 2188 afin de faire face à d'éventuels besoins en matériel.

**POSTE A POURVOIR AU SECRETARIAT DE MAIRIE**

Du fait du départ en retraite d'un agent au secrétariat de mairie, un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet va être ouvert avec les fonctions d'assistante de gestion administrative chargée principalement des dossiers d'urbanisme, de gestion de la voirie, d'état-civil, de la réglementation funéraire et électorale, de l'archivage et de la saisie informatique.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROCHAIN « TOUR DU LOIR-ET-CHER »**

Une subvention de 136 € sera attribuée à l'organisation du Tour du Loir-et-Cher 2021 si celui-ci a lieu comme prévu. Tour-en-Sologne sera traversée par les ponts d'Arian lors de la 1<sup>ère</sup> étape, le mercredi 14 avril entre 13 H 30 et 14 H 30. L'arrivée de l'étape se fera cette année à Fontaines-en-Sologne.

**RAPPORT COMMUNAUTAIRE ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE « EAU ET L'ASSAINISSEMENT »**

Le Conseil Municipal a validé la gestion des services eau – assainissement – SPANC de la communauté de communes du Grand Chambord, après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONT-PRES-CHAMBORD POUR L'ACCES AU « POLE ADOS »**

Une convention va être signée avec la commune de MONT-PRES-CHAMBORD pour permettre l'accès prioritaire des jeunes de 11 à 17 ans de TOUR-EN-SOLOGNE aux activités et camps du pôle ado et ceci à

des tarifs préférentiels. Pour commencer cet engagement se fera sur l'année 2021 et sera renouvelé en fonction du bilan de fin d'année : satisfaction des participants et coût pour la commune.

**CONVENTION AVEC LA SPA DE SASSAY**

La commune n'étant pas en mesure d'assumer ses obligations de disposer de sa propre fourrière conformément à l'article L 211-24 du code rural et de la pêche, le contrat de fourrière avec la SPA de SASSAY est renouvelé et un avenant a été validé qui ajuste la participation annuelle au nombre d'habitants, soit 896 € pour 2021.

**PROJETS DE LA MANDATURE**

Après quelques mois d'exercice dans un contexte compliqué, la municipalité a évoqué quelques projets à chiffrer et à mettre à l'étude comme

- la création d'une aire de stationnement des camping-cars près du cimetière pour désengorger la place Chéramy,
- l'acquisition de foncier si l'opportunité venait à se présenter (projet qui pourrait s'autofinancer par la perception de loyers),
- le devenir de l'aire de loisirs du Riou dont les aménagements ne pourront pas être réalisés en une seule année sans risquer de monopoliser le budget communal alors que quelques investissements prioritaires se font sentir.

Une réflexion chiffrée sera menée afin de prendre position sur ces points après le vote budgétaire.

**PLAN DEPARTEMENTAL DE RELANCE DE L'ARTISANAT LOCAL**

La commune a sollicité la subvention de 50 % proposée par le Conseil Départemental dans le cadre de son plan de relance de l'artisanat et du programme « 1000 chantiers pour nos artisans locaux » ; subvention de 50 % plafonnée à une dépense de 10 000 €. La commune a profité de cette opportunité pour concrétiser rapidement quelques projets comme par exemple l'installation de tables de pique-nique et la plantation d'arbres dans les espaces publics

Le Maire, Patrice DUCHET

